

Rapport annuel 2007

Droits et Responsabilités

Accueil

Intégration



Conseil
interculturel
de Montréal

Égalité

Engagements

Adaptation des services



Le 31 mars 2008

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil de la Ville de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.114
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour l'année 2007.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frantz Benjamin", is written over a light grey rectangular background.

Frantz Benjamin

p. j.

1550 Metcalfe, 14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 868-4490 Télécopieur : (514) 868-5810
cim@ville.montreal.qc.ca

SOMMAIRE



Mandat et composition 2-3



Cadre juridique et budgétaire 4



Vision et engagements 5



Synthèse des activités 6



Sommaire des réalisations 2003-2007 13



Perspectives 2008 15



Recommandations 16

Annexe

Notices biographiques 21

Recherche et rédaction Gilles Gosselin, Coordonnateur du CIM

Révision linguistique Line Matte

Conception graphique et imprimerie Les imprimés MF Inc

DEPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-7647-0729-

Message du président



Conformément aux dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour l'année 2007. L'année en cours marquera bientôt le cinquième anniversaire du Conseil interculturel de Montréal, qui est arrivé à sa phase de consolidation. Consolidation à la fois des expériences et des pratiques afin d'accroître l'impact de ses avis sur l'administration municipale, de renforcer son organisation et d'augmenter sa visibilité auprès des Montréalaises et Montréalais de toutes origines.

Plusieurs démarches ont été entreprises en ce sens au cours des derniers mois, dont le dépôt d'un avis sur l'avenir de Montréal comme métropole culturelle, et ce, en tenant compte de sa diversité ethnoculturelle. Le Conseil a également pris une part active aux audiences de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Un mémoire a été transmis à la Commission et le président du Conseil accompagnait le Maire lors de son témoignage en décembre 2007.

Ce n'est là qu'un aperçu des efforts fournis par les membres du Conseil interculturel de Montréal au développement d'une vision de la Ville de Montréal, où la richesse de sa diversité ethnoculturelle sera au cœur de ses initiatives. Pour y parvenir, beaucoup reste à faire, et ce, à différents niveaux. Ainsi, parmi les principaux éléments de notre quatrième rapport annuel, nous soumettons quelques pistes d'action, dont une recommandation centrale invitant la Ville de Montréal à se doter d'un cadre de gestion en matière de relations interculturelles. Ce nouvel outil devrait permettre à l'ensemble des intervenants de la Ville de mieux s'approprier la vision de la diversité telle qu'exprimée par le Maire de Montréal et tous les élus.

Ainsi, après plus de vingt années d'interventions, le Conseil invite l'administration municipale à replacer les relations interculturelles au cœur de ses priorités, tout en s'assurant que les ressources nécessaires sont disponibles pour y travailler, non seulement au sein de son Conseil interculturel, mais aussi au niveau de la Direction de la diversité sociale.

En bref, tous ces efforts n'ont qu'un but, faire de la Ville de Montréal un véritable modèle en matière d'aide à l'intégration et à la gestion de la diversité.

Le président

« La nature crée des différences, la société en fait des inégalités »

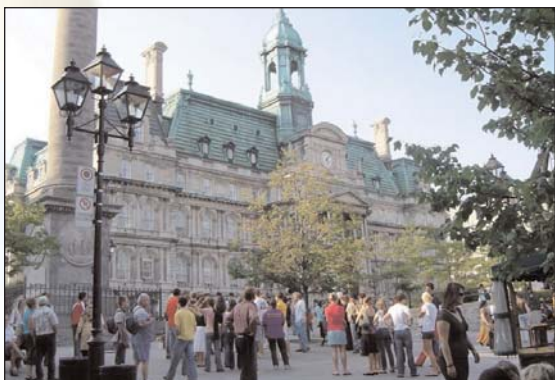
Mahandas Karamchand Gandhi

MANDAT

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est l'instance consultative de la Ville en matière de relations interculturelles. Tel que mentionné à la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil exerce les fonctions suivantes :

- il conseille et donne son avis au Conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre, afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville;
- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du Conseil de la ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au Conseil de la ville et au comité exécutif;
- il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil de la ville peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui imposer tout autre devoir qu'il juge nécessaire pour lui permettre de mieux atteindre ses objectifs.



COMPOSITION

En date du 31 décembre 2007, la composition du conseil était la suivante :

LE PRÉSIDENT :

M. Frantz Benjamin, commissaire et membre du Comité exécutif de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;

LA VICE-PRÉSIDENTE :

Mme Adriana Kotler, urbaniste et directrice du Centre des arts juïques de la scène à Montréal;

LE VICE-PRÉSIDENT :

M. Habib El-Hage, intervenant social, chargé de projet au Collège de Rosemont et chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC);

LES AUTRES MEMBRES DU CIM SONT :

- ❖ **M. Clarence Bayne**, directeur du programme de deuxième cycle en administration et en administration du sport (DIA/DSA) à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia;
- ❖ **Mme Iris Almeida Côté**, présidente directrice générale à l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux;
- ❖ **Mme Maria De Andrade**, avocate spécialisée en droits de la personne et en droit administratif;
- ❖ **M. Guy Drudi**, président fondateur du Service d'aide et de liaison pour immigrants la Maisonnée et chef de service au Centre jeunesse de Montréal;
- ❖ **Mme Gail Grant**, sociologue et traductrice, Bureau de la traduction, gouvernement du Canada;
- ❖ **M. Guy Landry**, directeur général de la Société du patrimoine d'expression du Québec;
- ❖ **Mme Kathoune Témisjian**, agente de planification, de programmation et de recherche à l'Institut Nazareth et Louis Braille;

- ❖ **Mme Régine Alende Tshombokongo**, directrice du Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI);
- ❖ **M. Frantz Voltaire**, président du Centre de recherche et de documentation haïtienne, caribéenne et afro-canadienne;
- ❖ **Mme Ping Wang**, conseillère aux établissements, direction des réseaux des territoires de l'Ouest à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal;
- ❖ **Mme Hélène Wavroch**, directrice générale du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés.

*Voir en annexe, les notices biographiques.

Enfin en vertu des dispositions prévues à l'article 83.7, alinéa 3 de la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général de la Ville ou son représentant dûment délégué participe aux assemblées du conseil interculturel sans droit de vote.

Gouvernance

La gouvernance du CIM est assurée par un comité exécutif, formé des postes de président et des deux vice-présidents, qui traite de la stratégie du CIM, entre autres des relations avec les partenaires des communautés ethnoculturelles, des questions urgentes et des prises de position publiques. Il est également responsable de la préparation de l'ordre du jour des assemblées.

Soutien administratif et professionnel

Le Conseil interculturel de Montréal relève du Bureau de la présidence du conseil au Service des affaires corporatives de la Ville de Montréal. Le soutien professionnel et administratif est assumé par monsieur Gilles Gosselin, coordonnateur, et madame Louise Roberge, secrétaire d'unité administrative à demi-temps.

De plus, pour une deuxième année consécutive, le CIM a accueilli un stagiaire, monsieur Papa Djibril Kante, dans le cadre du programme de parrainage professionnel mis sur pied par la Ville de Montréal, en collaboration avec Emploi-Québec. L'objectif de ce programme est de permettre à ces stagiaires d'acquérir une expérience de travail significative dans le secteur d'emploi associé à leur formation. Enfin, au cours de l'année 2007, le Conseil a bénéficié du soutien professionnel de monsieur Azzedine Marhraoui et de madame Kheira Chakor, à titre d'agent de recherche et chargée de communication.

CADRE JURIDIQUE ET BUDGÉTAIRE



Le Conseil interculturel de Montréal existe en vertu des dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal. Parmi celles-ci, l'article 83.4 prévoit que le Conseil de la ville détermine, par règlement, le nombre de personnes qui le compose, les qualifications, la durée de leur mandat, le mode de remplacement, les règles de régie interne et de fonctionnement ainsi que la procédure lors de ses assemblées.

En vertu de cette habilitation, le règlement 02-044 édicte que le Conseil est formé de quinze membres, dont les compétences reposent, entre autres, sur leur expérience en matière de relations interculturelles et leur connaissance des enjeux municipaux.

Par ailleurs, le Conseil doit déposer annuellement un programme d'activités qui tient compte des champs d'intérêt du conseil et de ceux de l'administration municipale dans le domaine des relations interculturelles. Les membres du conseil sont également régis par des règles d'éthique prévoyant, entre autres, qu'un membre ne doit pas exploiter l'autorité de sa fonction à des fins personnelles ou professionnelles et qu'il doit se soumettre à des dispositions visant à éviter les conflits d'intérêts.

Enfin, au moins une fois l'an, le CIM rend compte au Conseil de la ville de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif. À cette occasion, le Conseil peut faire toute recommandation au Conseil de la ville.

Du côté financier, le règlement 02-045 prévoit qu'un montant minimal de 220 000 \$ est mis à la disposition du Conseil, afin de lui permettre d'exercer ses fonctions. Dans ce cadre financier, le Conseil de la ville a également adopté, en décembre 2006, un règlement sur la rémunération du président et des vice-présidents du Conseil interculturel de Montréal, accordant un montant annuel de 10 000 \$ au président et 5 000 \$ pour chacun des vice-présidents. Les autres membres du conseil ne sont pas rémunérés et reçoivent un remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, le trésorier de la Ville ou l'adjoint qu'il désigne est d'office trésorier du CIM. L'exercice financier coïncide avec celui de la Ville et le vérificateur de la ville exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers du Conseil. Cette responsabilité prévoit, entre autres, que dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, le vérificateur fait rapport de son examen au Conseil de la Ville.

« Saisir les hommes dans leur diversité est une aspiration élémentaire qu'il conviendrait de cultiver »

Elias Canetti

VISION ET ENGAGEMENTS



En mai 2003, les membres ont exprimé une vision commune de leur mandat, en soulignant qu'aborder la question de la diversité ethnoculturelle à Montréal, c'était d'abord tracer la trajectoire de cette ville cosmopolite qui a accueilli des femmes et des hommes de différentes origines. Ces femmes et ces hommes ont façonné cette ville à tous les niveaux. Pour les membres du CIM, aborder cette question c'est aussi examiner de manière attentive toutes les questions reliées à l'accès, notamment aux services, aux outils de développement et aux lieux de décision ainsi qu'au respect de la diversité sur toutes les questions touchant la discrimination et l'intolérance.

Tout comme les communautés ethnoculturelles établies depuis bien longtemps à Montréal, les nouveaux immigrants jouent un rôle croissant dans le développement socio-économique de la Ville. Les dernières vagues d'immigration sont d'ailleurs plus diversifiées que les premières, selon les pays d'origine et les pratiques religieuses des nouveaux arrivants.

La mise en place du CIM s'inscrit donc dans un contexte où les enjeux relatifs aux affaires municipales débordent le cadre de la simple gouvernance. La réorganisation municipale en cours suscite toujours de nouveaux questionnements sur le rôle et la place du citoyen dans sa ville et dans son arrondissement. Les membres des communautés ethnoculturelles qui ont contribué à l'essor et au développement de la métropole, sont aussi parties prenantes de ces enjeux relatifs à l'avenir de Montréal.

Conscients de leur mandat, les membres du CIM se sont donc engagés à ce que :

1. la Ville de Montréal ressemble à ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle à tous les niveaux, notamment celui de l'embauche. Le CIM s'attend à ce que la Ville adopte une politique d'embauche qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale;
2. la Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethnoculturelles;
3. la Ville de Montréal s'enrichisse de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel;
4. la Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes formes de racisme et d'exclusion.

« Cultures : pour qu'elles persistent dans leur diversité, il faut qu'il existe entre elles une certaine imperméabilité »

Claude Lévi-Strauss

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS



ASSEMBLÉES

De janvier à décembre 2007, le CIM a tenu dix assemblées, soit les 18 janvier, 8 février, 1er mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 13 septembre, 4 octobre, 1er novembre et 6 décembre. En plus des affaires courantes prévues à l'ordre du jour, ces assemblées ont offert l'occasion de présenter différents projets internes et externes des activités de la Ville, de mieux informer les membres et d'établir de nouvelles collaborations.

Ainsi, le 18 janvier 2007, une représentante de l'Institut du Nouveau Monde (INM) a présenté les rendez-vous stratégiques dans le cadre du Rendez-vous de la culture, les 2 et 3 février 2007. Par ailleurs, l'équipe du Projet E-Cité 311, une constituante administrative de la Ville de Montréal, a présenté le futur réseau intégré de prestation de services aux citoyens, dont les principaux objectifs visent à améliorer l'accessibilité et optimiser la prestation des services municipaux ainsi que les demandes de citoyens.

Le 5 avril 2007, les membres du CIM ont tenu leur assemblée dans l'arrondissement de Saint-Laurent en présence du maire, monsieur Alan de Sousa, de la conseillère associée à la jeunesse et aux relations interculturelles, madame Patricia Bittar et d'un conseiller d'arrondissement, monsieur Laval Demers. À la suite de l'allocution du maire sur l'importance de la représentation et des relations ethnoculturelles dans son arrondissement, les membres ont pu échanger avec les représentants du Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants de Saint-Laurent (CARI), un organisme issu de la table de concertation locale qui reçoit près de 4 000 immigrants par année. Ces derniers ont ainsi fait

valoir leurs activités et un responsable de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a complété l'ensemble des activités menées par l'arrondissement en vue de faciliter l'adaptation des divers groupes culturels, favoriser le rapprochement et développer le partenariat.

Le 7 juin 2007, les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor ont présenté le mandat qu'ils ont reçu du gouvernement du Québec ainsi que les travaux préparatoires à la tenue d'une consultation publique sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Cette présentation fut suivie d'une période d'échanges, au cours de laquelle chacun des membres a fait valoir son point de vue sur le mandat et les attentes suscitées par les travaux de cette commission.

Enfin, en décembre 2007, le directeur de Carrefour-Jeunesse Emploi de Côte-des-Neiges a présenté le contenu d'une banque de données sur Montréal et sa grande région, dont un atlas des communautés culturelles et divers volets de recherche et d'application en matière de culture, d'éducation et d'immigration. Au terme de cette présentation, les participants ont souhaité poursuivre ces entretiens de manière à pouvoir examiner de nouveaux modes d'échange et de collaboration.

LES AVIS ET MÉMOIRES

AVIS SUR LA PARTICIPATION DES ARTISTES ET DES ORGANISMES ETHNOCULTURELS AU RENDEZ-VOUS CULTUREL DE NOVEMBRE 2007



À l'automne 2006, dans le cadre du Rendez-vous Montréal métropole culturelle novembre 2007, le CIM a mis sur pied un

comité de travail, dont l'objectif premier visait à favoriser la participation des artistes et des organismes ethnoculturels du domaine des arts, de la culture et du patrimoine. Cet événement réunissait pour la première fois cinq grands partenaires, dont les gouvernements du Québec et du Canada, la Ville de Montréal, la Chambre de commerce de Montréal ainsi que l'organisme Culture Montréal. Rappelons brièvement que le Rendez-vous a été conçu pour accélérer le déploiement et la consolidation de la vision de Montréal comme une métropole culturelle du 21^e siècle, misant prioritairement sur la créativité, l'originalité, l'accessibilité et la diversité.

À la suite d'une première rencontre avec un responsable de la Ville de Montréal, le comité déposait un plan d'action mis en œuvre au début de l'année 2007. Ainsi, le CIM a tenu une première rencontre réunissant plus de quatre-vingts personnes ou organismes du milieu, afin de leur transmettre l'information et les inviter à présenter des projets et des mesures d'intervention. Plusieurs acteurs ont alors été rencontrés, dont le responsable politique au comité exécutif de la Ville de Montréal ainsi que les grands partenaires de cet événement, dont la présidente de la Chambre de commerce de Montréal, le président de Culture Montréal et des représentants du Conseil des arts de Montréal. Tout au long de cette démarche, les membres du comité de travail ont également participé à différents colloques et autres exercices, entre autres, le colloque organisé par Vision Diversité réunissant plusieurs organismes voués à la promotion de la diversité.



Au terme de cette réflexion, le CIM déposait un avis au comité exécutif et au conseil municipal. Cet avis présentait trois axes d'interventions regroupées autour de l'aide et le soutien au milieu, la prise en compte et la reconnaissance de l'apport des communautés ethnoculturelles et le développement des publics. L'avis contenait également différentes actions et

mesures à entreprendre, dont un appui à la création d'un répertoire spécifique aux artistes et organismes ethnoculturels, le renforcement des compétences, des mesures de formation et de spécialisation, de meilleurs accès aux lieux et au financement, le développement des publics ainsi que la création de nouveaux espaces culturels. Enfin, quelques recommandations en vue de poursuivre la réflexion sur une nouvelle formule de gouvernance culturelle étaient incluses.

Forts de cet avis, des représentants du CIM se sont présentés au Rendez-vous culturel de novembre 2007 afin de mieux faire connaître leur position et faire valoir les mesures proposées. La présence du CIM à cet événement s'est également manifestée par la présence d'un kiosque d'information à la Place du Rendez Vous. Parmi les mesures de suivi, le CIM entend organiser un deuxième colloque réunissant les artistes et les organismes ethnoculturels du domaine des arts, du patrimoine et de la culture, afin de faire le point sur les retombées de ce dernier événement et faire en sorte que les engagements puissent se réaliser dont la prise en compte de la diversité.

Le comité chargé du suivi, coordonné par M. Guy Landry est composé de M. Frantz Benjamin, M. Frantz Voltaire, Mme Adriana Kotler, Mme Iris Almeida Côté, Mme Maria De Andrade et Mme Gail Grant.



« L'art et la religion ne sont pas deux choses, mais plutôt l'envers et l'endroit d'une même étoffe. »

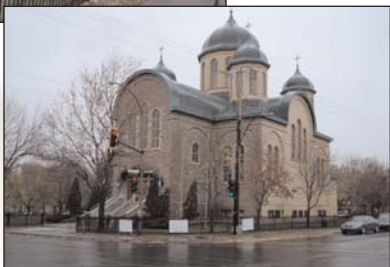
Emile-Auguste Chartier dit Alain

PROJET D'AVIS SUR LA GESTION MUNICIPALE DES LIEUX DE CULTES MINORITAIRES À MONTRÉAL



Gurdwara Sikh (Temple) dans l'arrondissement LaSalle.

Les études prospectives de la démographie montréalaise prévoient que les religions non chrétiennes connaîtraient une croissance pouvant atteindre jusqu'à 54 % au cours des seize prochaines années. Compte tenu de cette évolution et sachant que les lieux de cultes des minorités ethnoculturelles représentent déjà 35% des quelques 1000 lieux de culte recensés à Montréal, le CIM souhaite évaluer les enjeux liés à la gestion de ces espaces publics dont l'augmentation des demandes d'autorisation pour de nouveaux lieux ou pour transformer certains d'entre ceux qui existent déjà. Dans ce contexte, le conseil s'est donné le mandat d'examiner les conditions générales d'exercice de ces activités dont, notamment la sécurité, l'hygiène et la salubrité des lieux, les impacts sur la circulation et le stationnement, l'accessibilité et les relations avec le voisinage.



Cathédrale orthodoxe ukrainienne de Sainte Sophie, Rue de l'Ukraine Rosemont-Petite-Patrie.

Ainsi, dans le cadre d'un projet de recherche, des groupes de discussion ont été mis en place en vue de recueillir les commentaires et suggestions des conseillers en urbanisme et en développement social des arrondissements de la ville les plus concernés dont, notamment, Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont-Petite Patrie et Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Par ailleurs, en novembre 2007, le comité de travail a reçu les représentants d'organismes communautaires qui partagent souvent des activités similaires. Enfin, en décembre 2007, le comité a reçu les leaders des groupes religieux minoritaires en provenance des groupes évangélistes et poursuivra ces entretiens avec les leaders de confession musulmane, juive et chrétienne ainsi que les représentants des groupes religieux asiatiques.



Temple cadoïste Than Thai Cao Dai, Rue Saint Urbain, Montréal

Les travaux de ce comité sont dirigés par M. Habib El-Hage, Mme Adriana Kotler, Mme Ping Wang et Mme Régine Alende Tshombokongo

MÉMOIRE SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES

Le CIM a mis sur pied un comité spécial chargé de présenter le point de vue du conseil lors de la consultation publique sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Ce mémoire a été déposé le 14 décembre 2007, à même le témoignage de la Ville de Montréal intitulé : "Agir en amont pour profiter pleinement de la diversité". Lors de ce dépôt, le Maire de la Ville de Montréal était accompagné des présidents des trois conseils consultatifs de la Ville, soit le Conseil interculturel de Montréal (CIM), le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) et le Conseil des montréalaises (CM).

Se sont joints à cette délégation, la direction du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, une représentante du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que l'Ombudsman de la Ville de Montréal.

Cette présentation était également soutenue par le dépôt de documents contenant, entre autres, le mémoire du CIM sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, un exemplaire du Guide d'accommodement raisonnable à l'intention des gestionnaires de la Ville, un exemplaire de la Charte montréalaise des droits et responsabilités et d'autres documents d'intervention de la Ville reliés à la gestion de la diversité.

Ainsi, dans son mémoire intitulé " Accommoder pour mieux vivre ensemble : Pour une mise à jour du modèle québécois d'intégration et de gestion de la diversité", le CIM a déposé dix (10) recommandations indiquant notamment son appui de principe aux pratiques d'accommodements raisonnables en soulignant qu'elles contribuent, entre autres, à lutter contre les formes indirectes de discrimination et favorisent l'intégration de tous et de toutes dans les institutions québécoises. Différentes mesures de sensibilisation et de formation ont également été proposées pour les gestionnaires et les organismes communautaires qui travaillent avec la Ville.

De plus, le CIM a invité l'Assemblée nationale du Québec à proclamer un texte solennel dans lequel serait précisé le régime de laïcité et les valeurs communes de la société québécoise. Par ailleurs, le CIM a encouragé le gouvernement du Québec à intensifier ses efforts de valorisation de l'apport de la diversité et de l'immigration à la société québécoise. Finalement, le CIM recommande d'accentuer les efforts en matière d'intégration des immigrants et de soutenir davantage les associations oeuvrant dans ce domaine.

Dans une correspondance adressée au président du CIM, la Direction de la diversité sociale chargée de coordonner la réponse de l'Administration municipale indique que la Ville appuie les chartes québécoise et canadienne et applique leurs principes en fonction de ses champs de responsabilité. En complémentarité, la Ville a développé sa Charte des droits et responsabilités qui reconnaît la richesse de la diversité et s'oppose à toute forme de discrimination.

Pour les demandes de formation, la Ville indique qu'elle offre des formations sur l'interculturalisme depuis les années 90 et forme ses gestionnaires sur l'accommodement raisonnable

depuis 2001. En 2008, l'accent sera mis sur la lutte au racisme et à la discrimination. La Ville travaille en collaboration avec plus de 300 organismes à but non lucratif et leur fera bénéficier d'une formation appropriée dans la mesure de ses moyens et de ceux qui lui seront accordés par le gouvernement du Québec. La Ville soutient un certain nombre de ces associations et reconnaît qu'elles ont besoin de ressources supplémentaires pour faire face aux besoins de leurs communautés.

En ce qui a trait à la demande de proclamation gouvernementale où seraient énoncées les valeurs communes de la société québécoise, la Ville se définit comme une institution laïque et se gouverne en conséquence. Par ailleurs, la Ville a déjà des lieux de discussion où les leaders de la communauté, qu'ils soient laïques ou religieux sont présents. En 2008, la Ville y ajoutera des espaces de dialogue avec la mise en place d'un groupe de réflexion pour la communauté arabe. La Ville est également en accord avec les recommandations touchant à la valorisation de l'apport de la diversité et de l'immigration et réitère son adhésion au principe de l'intégration comme objectif de toute politique à l'égard des immigrants et des communautés culturelles. La Ville est également d'accord avec l'idée d'accentuer les efforts d'information des nouveaux arrivants concernant la culture et les mœurs québécoises.

En ce qui concerne la recommandation visant à assurer la pérennité du modèle d'intégration et de gestion de la diversité, la Ville mentionne qu'elle a été la première municipalité au Québec et au Canada à tenir compte de la diversité ethnoculturelle dans ses activités quotidiennes. La Ville entend ainsi poursuivre et dans la mesure de ses compétences, promouvoir la diversité et lutter contre le racisme et la discrimination.

Les travaux de ce comité sont dirigés par M. Frantz Benjamin, M. Habib El-Hage, Mme Adriana Kotler ainsi que Mme Régine Alende Tsombokongo.

« N'ayez d'intolérance que vis-à-vis de l'intolérance »

Hippolyte Taine

SUIVIS DE DOSSIERS

FORUM MUNICIPAL SUR LA PROBLÉMATIQUE DU PROFILAGE RACIAL À MONTRÉAL



En 2006, le CIM déposait un avis sur la problématique du profilage racial à Montréal, de même qu'un état des lieux, un documentaire ainsi qu'un sommaire des interventions de la Ville en matière de racisme et d'exclusion.

Parmi les recommandations contenues dans cet avis, on retrouvait des suggestions touchant un renforcement des dispositions prévues à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'adoption de dispositions similaires dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, des précisions concernant la formation du personnel des services municipaux concernés ainsi que différentes mesures de responsabilité et d'imputabilité. Des pouvoirs élargis pour l'Ombudsman de la Ville, un programme de soutien aux victimes ou présumées victimes et la formation d'un comité d'implantation d'une politique anti-profilage racial complétaient l'essentiel de ces recommandations.

À la suite du dépôt de cet avis, le comité de suivi du CIM a rencontré des membres du comité du Service à la clientèle de la Société de transport de Montréal (STM) qui se sont montrés très ouverts aux propositions formulées par le CIM. Ces derniers se sont ainsi engagés à poursuivre l'examen de cet avis et collaborer à la recherche de solutions. En 2007, les membres du comité de suivi ont également rencontré les responsables du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Commissaire à la déontologie policière ainsi que les représentants de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Au terme de ces dernières rencontres, les participants ont exprimé leur désir de poursuivre ces entretiens en 2008.

Le CIM a tenu un forum municipal réunissant une quarantaine de participants dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Société de transport de Montréal (STM), la Direction de la diversité sociale et les principaux organismes communautaires concernés par cette problématique. Les objectifs de ce forum visaient à donner suite à l'avis du CIM, rendre compte des décisions prises ou envisagées par les différents acteurs institutionnels et par la société civile impliqués dans cette problématique, approfondir la réflexion sur les meilleurs moyens de lutte contre le profilage et bâtir un consensus autour d'un plan d'action montréalais.

Le 4 octobre 2007, l'administration municipale déposait le suivi des recommandations du CIM sur le profilage racial par l'intermédiaire de la Direction de la diversité sociale chargée de coordonner les actions des différents services municipaux et sociétés paramunicipales concernés. Dans une lettre adressée au président, la STM mentionnait avoir confié l'analyse de cet avis à un comité de travail qui fera bientôt connaître sa position.

Dans le cadre de la Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles de leur personnel, le SPVM exposait le contenu de son programme de formation destiné à l'ensemble de son personnel. Le Service indiquait également la mise en place d'un mécanisme de détection des comportements inattendus, de perfectionnement et de suivi ainsi que d'un outil préventif en matière de profilage racial et des autres comportements qui iraient à l'encontre des valeurs organisationnelles.



Le SPVM a également adopté une stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles afin de mettre en place un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats ainsi qu'une approche basée sur le transfert des connaissances et d'expertises pour soutenir les partenaires dans la lutte contre le profilage racial et illicite. De

« Nous avons demandé de la main d'oeuvre, ils nous ont envoyé des personnes »

Max Riech

plus, une journée de formation sur le profilage racial destinée aux instructeurs et aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec a été donnée. Par ailleurs, le SPVM a contribué à l'élaboration du guide et du séminaire provincial sur le profilage racial et illicite destinés aux corps de police du Québec. Enfin, le SPVM a mis en place une procédure de médiation dans le traitement des plaintes, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Au sein des autres services municipaux corporatifs, le contenu des formations offertes au personnel de première ligne a été revu afin de l'orienter plus directement sur la lutte au racisme et à la discrimination. En dernier lieu, la Direction de la diversité sociale se propose d'interpeller les autres services municipaux et de sensibiliser les arrondissements sur ces questions, un projet qui devrait figurer dans leur planification pour 2008.

Au cours de la prochaine année, le CIM poursuivra sa démarche, notamment auprès de la STM afin de connaître les mesures qui seront entreprises. Le comité de suivi rencontrera également l'Ombudsman de la Ville de Montréal afin de discuter des recommandations qui lui ont été adressées. Le CIM invitera également le SPVM à présenter son plan d'action et les premiers résultats des mesures ainsi proposées.

Les travaux de ce comité sont dirigés par M. Guy Drudi, M. Frantz Benjamin, Mme Adriana Kotler et M. Habib El-Hage.

LE PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI (PAÉE)

Le CIM, en concertation avec le Conseil Jeunesse de Montréal (CJM) et le Conseil des Montréalaises (CM), a mis en place un comité de travail concernant le suivi du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal. Une première séance de travail, en décembre 2007, a permis de conclure sur une demande de rencontre et un ordre du jour adapté aux attentes des trois conseils pour le début de l'année 2008.

AUTRE INITIATIVE

LE PRIX DE LA VILLE DE MONTRÉAL SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES

Un rapport de recherche documentaire sur la gestion de la

diversité a été déposé en décembre 2007 en vue de la création d'un prix en matière de relations interculturelles. Une approche comparative avec d'autres villes a été effectuée de même que des entrevues avec plusieurs acteurs de la scène montréalaise. Les orientations, recommandations et mécanismes de mise en œuvre seront poursuivis en 2008.

COLLABORATIONS ET REPRÉSENTATIONS

LE CIM ET SES COLLABORATIONS À L'INTERNE

Le CIM a fait valoir son point de vue dans le cadre du mémoire de la Ville de Montréal auprès du gouvernement du Québec sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010. Le CIM a également transmis ses commentaires et suggestions concernant le Projet E-Cité 311. Le CIM a également participé aux travaux de recherche portant sur les enjeux démographiques et sociaux dans le cadre de Réflexions Montréal 2025.

Enfin, le CIM a collaboré au projet concernant la participation à la vie démocratique des communautés ethnoculturelles, dont particulièrement celle des minorités visibles, un projet initié par le Chantier Démocratie dans le cadre du suivi du dernier Sommet de Montréal.

LE CIM ET SES COLLABORATIONS À L'EXTERNE

Le CIM a participé à la Conférence Métropolis international qui se déroulait cette année dans la Ville de Toronto. Dans le cadre d'un atelier portant sur le thème de la discrimination en milieu de travail, un représentant du Conseil a fait valoir, entre autres, les mesures prévues pour les membres des minorités visibles et des minorités ethniques dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal.

Le CIM a également accueilli une délégation d'étudiants libéraux belges dans le cadre d'un projet de partenariat avec l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la Jeunesse en vue d'analyser les politiques québécoises d'immigration et d'intégration des communautés culturelles.

LE CIM ACTIF DANS LA CONCERTATION

Le président du CIM, M. Frantz Benjamin, siège au conseil de la Conférence régionale des élus (CRÉ) ainsi qu'au conseil du Mois de l'histoire des Noirs. De son côté, M. Guy Drudi siège au Comité stratégique de concertation du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM). Enfin, Mme Hélène Wavroch a siégé au comité chargé d'organiser le quarantième anniversaire de l'Exposition universelle de Montréal.

LE CIM PRÉSENT SUR TOUTES LES SCÈNES DE LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE



Festival du nouvel An chinois

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres sont présents à de nombreuses activités publiques telles que le Mois de l'Histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine des rencontres interculturelles ainsi qu'à diverses soirées bénéfiques comme celles du Black Theatre Workshop, le Gala de la communauté Hellénique, la Fête du nouvel an chinois et autres événements culturels tels le Festival des Week-ends du Monde du Parc Jean-Drapeau, le Festival du monde arabe, la Carifesta, Nuits d'Afrique et autres. Ces événements sont autant d'occasion de marquer leur présence et tisser des liens avec ces différentes communautés.

À cette liste se sont ajoutés divers événements ponctuels tels qu'une représentation du CIM à la Table ronde organisée par l'Institut du judaïsme Québécois le 30 janvier 2007 pour débattre du thème - Dialogue des cultures ou Culture des dialogues- à l'Université de Montréal. Le CIM était également présent au Festival de cinéma sur les droits de la personne tenu en mars 2007 ainsi qu'au Forum sur les 25 ans d'intervention auprès des jeunes des minorités visibles organisé par le Carrefour Jeunesse-Emploi de Côte-des-Neiges et la Ligue des Noirs du Québec en septembre 2007.

COMMUNICATIONS



En 2007, le site web du CIM a été revu et amélioré et contient maintenant des éléments d'information sur les communautés ethnoculturelles montréalaises, des ressources en matière de relations interculturelles et des services offerts par la Ville de Montréal.

Le Conseil a tenu des points de presse concernant la diffusion de ses avis et autres activités tenues au cours de la dernière année. Les membres responsables des différents comités ont également accordé des entrevues télévisées et radiophoniques. Enfin, des bulletins promotionnels ont été diffusés dans différents journaux et revues multiethniques (La Presse, Le Devoir, le Journal de Montréal).

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS 2003-2007

Depuis sa création, le CIM s'est donné une vision et des moyens d'action qui se sont traduits par la mise en place de comités sectoriels permanents chargés de donner suite à ses engagements. Dans ce contexte, le CIM a participé à la réflexion menée par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle en 2003-2004, dont les travaux ont amené le dépôt du plan stratégique de gestion de la diversité ethnoculturelle pour la Ville de Montréal. Cet exercice s'est depuis traduit par un plan d'action que les membres du Conseil suivent sur une base régulière et dont ils feront bientôt le bilan.

Parmi ses premières réalisations, le CIM a produit en 2004-2005, différents avis portant, notamment, sur les avant-projets et projets de politique concernant le patrimoine et la culture à la Ville de Montréal. En 2005, le CIM a également organisé une journée de sensibilisation et de formation sur la diversité touchant les pratiques religieuses et le concept d'accommodement raisonnable.

Lors des audiences de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec à propos de la mise en place d'une politique contre le racisme et les discriminations, le Conseil a déposé un mémoire et le président a accompagné la délégation de la Ville de Montréal aux audiences de cette commission.

De plus, toujours au cœur de son mandat visant à contrer toutes formes de racisme, d'intolérance et d'exclusion, le Conseil a présenté en 2006, un dossier élaboré sur la problématique du profilage racial à Montréal, problématique qui fut suivi d'un avis et d'un forum municipal en 2007 et de plusieurs rencontres avec les intervenants concernés.

Par ailleurs, le CIM a organisé un premier grand événement entourant la participation des artistes et des organismes ethnoculturels au Rendez Vous culturel de novembre 2007. Cet avis fut suivi d'un forum municipal de discussions réunissant plus de quatre-vingt personnes et organismes ethnoculturels du domaine des arts, de la culture et du patrimoine.

Toujours en 2007, le Conseil a également produit un mémoire devant la Commission consultative sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles ainsi que différentes interventions sur des projets de la Ville touchant, entre autres à la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la vie politique.

En 2007, l'une des récentes initiatives du CIM aura été d'introduire une nouvelle formule de présentation et d'échanges lors de ses assemblées. Le Conseil a également développé son propre mécanisme de suivi de recommandations en rencontrant les responsables des services municipaux concernés ainsi que ses partenaires du milieu. De plus, le comité exécutif du CIM rencontre, sur une base annuelle ou selon les besoins, le Maire de la Ville de Montréal et le conseiller associé aux relations interculturelles afin de leur faire part des attentes et des préoccupations du Conseil.

Enfin, le CIM poursuit sa recherche de partenaires et de collaborations avec le milieu. Parmi celles-ci, il peut désormais compter sur des collaborations établies avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), l'organisme Diversité Artistique Montréal (DAM), Vision Diversité (VD), le Conseil des relations interculturelles du Québec (CRIQ) et la Conférence régionale des élus (CRÉ).

PERSPECTIVES 2008



Si l'année 2007 s'est avérée une année fertile en événements, l'année 2008 s'annonce tout aussi profitable. Le Conseil entend donc poursuivre sur sa lancée et faire en sorte que ses engagements se concrétisent et se manifestent "sur le terrain". Le choix des activités devra, encore et toujours, favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la vie montréalaise afin que ces derniers se reconnaissent et s'identifient comme des citoyens à part entière.

L'année 2008, sur la scène de la diversité culturelle, sera marquée par le dépôt du rapport de la Commission Bouchard-Taylor concernant les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Le dépôt de ce rapport suscitera, sans aucun doute, de nombreuses réactions et de nouveaux débats dans plusieurs domaines d'intervention liés à l'immigration.

Ainsi tous les programmes visant à contrer le racisme, l'intolérance et l'exclusion, doivent s'inscrire dans une recherche assidue de valeurs communes pour établir un mieux-vivre ensemble et un mieux-être collectif, conditions gagnantes pour une meilleure intégration à la communauté montréalaise.

À cet égard, le programme d'activités 2008 prévoit, entre autres, une première évaluation du bilan du plan d'action de la Ville en matière de diversité. Des échanges et une mise en commun des actions auront lieu avec la collaboration du Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec (CRIQ) concernant leur avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le Conseil poursuivra également ses efforts afin d'examiner le rôle des arrondissements dans la gestion de la diversité et en faire ressortir les pratiques d'accommodement. La gestion municipale des lieux de culte minoritaires sera également évaluée.

Enfin, le CIM estime que les mesures fondamentales permettant d'accéder à un emploi figurent toujours parmi les meilleurs outils d'intégration puisqu'elles permettent à chaque individu de donner sa pleine mesure et trouver sa juste place au sein de la collectivité.

Les membres du conseil continueront ainsi à promouvoir et appuyer toutes actions en ce sens et s'intéresseront particulièrement au programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) ainsi qu'à l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère québécois de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC).

RECOMMANDATIONS



En vertu des dispositions prévues à l'article 83.10 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel rend compte au Conseil de la Ville de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif. À cette occasion, le Conseil interculturel peut faire au Conseil de la ville toute recommandation.

Au terme de leurs activités 2007 et d'un premier bilan de leurs réalisations, ces recommandations sont à la fois d'ordre politique et administratif. Dans le premier cas, le CIM soumet une recommandation centrale touchant le rôle et les fonctions de la Ville de Montréal dans la gestion de la diversité. Dans le deuxième cas, le Conseil soumet un certain nombre de mesures administratives en vue de renforcer le rôle et le fonctionnement du Conseil et lui permettre de mieux réaliser sa mission.

VERS UN CADRE DE GESTION SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES

Après plus de vingt années d'interventions développées par ses différents services municipaux et ses organismes affiliés, les membres du CIM considèrent que la Ville de Montréal doit désormais se doter d'un cadre de gestion sur les relations interculturelles. Parmi quelques justifications qui seront reprises et détaillées dans un prochain avis, ces derniers estiment, entre autres, que les dernières fusions et défusions municipales à Montréal ont produit un modèle d'intervention fort complexe en matière de diversité, d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. De plus, la décentralisation politique et administrative fait en sorte que la conformité des pratiques et la cohésion des actions entre les différents arrondissements ne sont pas toujours évidentes.

Le CIM estime également que la gestion des relations interculturelles doit être clairement affirmée, au sens où elle constitue un champ d'activités partagé par l'ensemble des arrondissements et que les problématiques qui en découlent doivent être traitées au niveau de la ville centre. La composition démographique de la Ville de Montréal, les débats linguistiques récurrents et l'arrivée d'une nouvelle vague d'immigration, encore plus importante et diversifiée, soulèvent continuellement de nouveaux défis.

La nécessité d'établir un cadre de gestion repose sur le besoin de mieux reconnaître et surtout conjuguer le rôle de chaque palier de gouvernement et de leurs organismes affiliés dans ce domaine, tels que les organismes du gouvernement fédéral, le Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec (CRIQ) ou encore, la Conférence régionale des élus (CRÉ), sans oublier les efforts consentis par leurs partenaires du secteur privé et du milieu communautaire.

En conséquence, les membres du CIM estiment que la Ville de Montréal doit s'assurer de la cohérence de ses actions et de ses stratégies et qu'à cet égard, seul un cadre de gestion permettrait de définir la vision de la Ville, les principes et les valeurs auxquelles les Montréalaises et les Montréalais croient et qu'ils veulent faire partager avec les nouveaux arrivants.

DE NOUVELLES MESURES ADMINISTRATIVES

UNE PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES MANDATS

À la lumière des dispositions contenues à l'article 83.2 paragraphe 3 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel " fournit de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles dans le domaine de compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la Ville ou du comité exécutif". À ce jour, le Conseil souligne qu'il n'a reçu aucune demande formelle d'avis visant l'une ou l'autre des politiques ou programmes dont les orientations, objectifs ou impacts touchent les membres des communautés ethnoculturelles.

En conséquence, le Conseil recommande :

Que la Ville de Montréal mette en place un mécanisme d'analyse des programmes et des activités de la Ville en vue de confier au Conseil interculturel de Montréal des demandes formelles d'avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles.

UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT

À l'aube de son cinquième anniversaire, le Conseil interculturel considère qu'il a besoin de plus de personnel pour avancer dans ses projets, et ce, à tous les niveaux : recherches, animations d'ateliers, communications et représentations.

En conséquence, le Conseil recommande :

Que la Ville de Montréal puisse affecter aux travaux du Conseil interculturel tout employé qu'il désigne sous forme de prêt de service ou de nouvelles ressources.

Que la Ville de Montréal fasse les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin que le programme de parrainage professionnel soit reconduit en 2008 et si possible, établi sur une base permanente.

UNE PROCÉDURE DE SUIVI DES TRAVAUX

Considérant que l'analyse et la prise en compte des avis et autres activités du Conseil constituent la finalité d'un processus attendu auprès des clientèles et des partenaires avec qui il établit des modes de collaboration, le Conseil recommande :

Que la Ville de Montréal mette en place un mécanisme d'analyse et de suivi des recommandations du Conseil et s'il y a lieu, les moyens de mise en œuvre.

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de leurs activités 2007, les membres du CIM remercient particulièrement :

M. Marcel Tremblay, conseiller municipal et membre du comité exécutif responsable des relations interculturelles, Mme Patricia Bittar, conseillère associée, Mme Marie-Josée Bonin, déléguée du directeur général de la Ville au CIM, Mme Fadima Diallo, conseillère politique et M. Pierre Morin du Bureau de la présidence du Conseil.

Les membres du Conseil remercient également les artistes et organismes du domaine des arts, du patrimoine et de la culture qui ont participé au colloque préparatoire à la tenue du Rendez Vous culturel de novembre 2007 ainsi que les participants au forum municipal sur la lutte contre le profilage racial tenu le 5 juin 2007.

Enfin, le CIM remercie les conseillers en urbanisme et en développement social ainsi que les leaders religieux qui ont bien voulu participer aux groupes de discussion sur la gestion municipale des lieux de culte minoritaires à Montréal.

En bref. . . .

LA COMPOSITION

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est composé de quinze membres nommés par le Conseil de la ville qui désigne parmi eux un président et un ou deux vice-présidents. Pour devenir membre, toute personne doit manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière de relations interculturelles, avoir une connaissance des enjeux municipaux, participer de façon active à la vie montréalaise dans les secteurs économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel et faire preuve de disponibilité.

LE MANDAT

Le Conseil interculturel de Montréal est l'instance consultative de la ville dans le domaine des relations interculturelles. À ce titre, il conseille et donne son avis sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville. De plus, il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du Conseil de la ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine de compétences municipales. Par ailleurs, il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles. Enfin, il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

REQUÊTES ET SUGGESTIONS

Conseil interculturel de Montréal (CIM)

1550 rue Metcalfe

14e étage

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : (514) 868-5809

Télécopieur : (514) 868-5810

Courriel : cim@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/cim

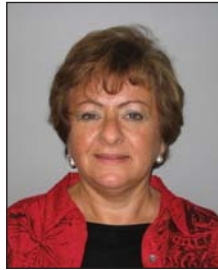


ANNEXE : notices biographiques



Le président,
M. Frantz Benjamin

M. Frantz Benjamin est diplômé en lettres et en communication. Commissaire scolaire, il est membre du comité exécutif du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île ; membre du comité d'action sur la diversité culturelle à TVA depuis 2006, il a coprésidé en 2002 le Groupe de travail sur le profilage racial à Montréal. Gestionnaire de projets pour Société Paroles, un organisme culturel réunissant à Montréal des artistes de différentes origines et de différentes disciplines, Il est aussi président du conseil d'administration du CHAIS-Ressource famille, un organisme communautaire travaillant à l'intégration économique et sociale des jeunes et des familles immigrantes de la région de Montréal. Membre de la Conférence régionale des élus de Montréal, il préside les travaux du CIM depuis 2006



La vice-présidente,
Mme Adriana Kotler

Mme Adriana Kotler est urbaniste et détient une maîtrise en planification urbaine et régionale de Rutgers University au New Jersey (Etats-Unis). Madame Kotler croit que le défi le plus important des gouvernements au XXI^e siècle sera de créer des sociétés dans lesquelles les individus de diverses origines et croyances pourront vivre ensemble en sécurité et en harmonie. Elle s'intéresse particulièrement au rôle des grandes villes, telles que Montréal, en tant que modèle de culture d'acceptation et de respect mutuel. Mme Kotler a travaillé dans le domaine du transport (Via Rail Canada), du réaménagement urbain (le projet de revitalisation du canal de Lachine sous l'égide de Travaux publics Canada et de Parcs Canada) et de la création de mécanismes gouvernementaux tripartites (Ministère d'État aux Affaires urbaines, Ottawa). Mme Kotler a été nommée administratrice au sein de nombreux conseils d'administration dont le Centre des Arts Saidye Bronfman, la Fondation communautaire juive de Montréal, la Coalition multiculturelle des femmes de Montréal et KlezKanada, un festival culturel juif qui se déroule tous les ans.



Le vice-président,
M. Habib El Hage

M. Habib El Hage, est sociologue et chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) à l'UQAM. Il agit comme intervenant social au Collège de Rosemont où il assume la responsabilité du service interculturel du secteur de la Vie étudiante. Son expérience de travail et ses implications portent sur les milieux de l'éducation et de la santé mentale et communautaire. Ses actions portent sur la lutte contre les discriminations en milieu de travail, l'intervention interculturelle auprès des jeunes issus de l'immigration, sur l'adaptation institutionnelle en interculturel, les problématiques en santé mentale liées à la migration, le vieillissement dans un contexte migratoire et la médiation interculturelle.



Mme Iris Almeida-Côté

Mme Iris Almeida-Côté, est présidente directrice générale de l'institut Canadien de la Retraite et des Avantages sociaux à Montréal. Juriste de formation, elle détient une maîtrise en Droit international (2001) et une maîtrise en Sociologie (1982). Elle fût Directrice des Politiques et programmes de Droits et Démocratie de 1991 à 2006 à Montréal. Chef des Programmes du Partenariat Afrique Canada de 1988 à 1991 à Ottawa, Secrétaire Général Adjointe de la Coopération Internationale pour le Développement de la Solidarité (CIDSE) à Bruxelles de 1986 à 1988 et Présidente du Mouvement international des étudiants universitaires entre 1982 et 1986 à Paris. Reconnue pour son engagement et son implication, Iris Almeida-Côté est membre du Conseil d'administration d'Avocats sans frontières (Québec), membre du Comité d'orientation de l'Institut d'études internationales de Montréal à l'UQAM, membre du conseil d'administration de la fondation du Conseil canadien pour la recherche et l'éducation sur les relations raciales, membre du comité des programmes d'EQUITAS et Présidente du Comité des projets de Développement et Paix.



Mme Régine-Alende
Tshombokongo

Mme Régine-Alende Tshombokongo, détient une maîtrise en linguistique cognitive de l'Université Laval du Québec. Directrice générale du Centre d'encadrement pour les jeunes filles immigrantes (CEJFI), c'est une fervente défenseur des droits des familles immigrantes, elle s'est attachée tout au long de sa carrière à faire entendre la voix des jeunes filles immigrantes dans les milieux décisionnels et à œuvrer pour leur l'intégration. Elle a à son actif plusieurs publications en lien avec l'intégration des femmes immigrantes et œuvre pour la promotion des droits et l'insertion des femmes immigrantes dans les milieux de travail, et les accompagnent dans la formation et la recherche de financement. Elle a aussi agit en tant que membre ou comme bénévole dans plusieurs organismes (FFQ, OXFAM, Croix rouge, CFPOM...)



Mme Maria De Andrade

Mme Maria de Andrade est membre du Barreau du Québec depuis 1982, sa pratique est axée principalement sur le droit de la famille, droit de l'immigration et droit en litige civil et commercial. Elle oeuvre depuis 1989 comme agent de protection des réfugiés auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et s'implique de façon active comme bénévole dans plusieurs événements au sein de la communauté portugaise.



M. Clarence Bayne

M. Clarence Bayne est directeur du programme de deuxième cycle en administration et en administration du sport (DIA/DSA) à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia. Directeur de l'institut de l'esprit d'entreprise pour le développement des Communautés ethnoculturelles. Vice-président du réseau culturel canadien de recherches et président du Conseil national des éducateurs noirs du Canada.



M. Guy Drudi

M. Guy Drudi, a complété des études supérieures en philosophie, en psychologie clinique et en sciences humaines appliquées. Il a travaillé de 1975 à 2006 au Centre jeunesse de Montréal comme gestionnaire. Il a terminé sa carrière comme responsable de services psychosociaux et de réadaptation dans l'arrondissement de Montréal Nord. Durant ces années, il a contribué à la création de nombreuses ressources communautaires pour les jeunes et leurs familles. Il est le président fondateur du Service d'aide et de liaison La Maisonnée (1978). Il est également impliqué dans des organisations municipales de planification d'urbanisme et de protection de l'environnement. En 2002, Guy Drudi reçoit le Prix du rapprochement interculturel Jacques-Couture, catégorie personne, donné par le Gouvernement du Québec en reconnaissance de son engagement de près de trente ans auprès des immigrants. Il est auteur de plusieurs formations et a publié plusieurs articles sur le choc discriminatoire. Il poursuit toujours son engagement à La Maisonnée à titre de président du Ca et depuis 2006, comme membre du Comité de planification stratégique du SPVM. Au CIM, il coordonne les travaux du comité sur le racisme et l'exclusion sociale.



Mme Gail Grant

Gail Grant détient un baccalauréat en science politique et une maîtrise en sociologie de l'Université Concordia et a étudié la traduction à l'Université de Montréal et l'espagnol à l'Université McGill. Chercheure, analyste en matière de politiques, chargée de cours en science politique, consultante, auteure, membre de jurys (concours MBA, Office de la langue française, etc.), animatrice et conférencière, Mme Grant a été présidente du Réseau de femmes de carrière de Montréal, présidente du Centre de recherche-action sur les relations interculturelles (CRARR), vice-présidente du Comité avisier sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM) et membre des conseils du Bureau québécois de l'Année internationale de la famille et du Conseil de presse du Québec. Elle a dirigé le programme de recherche sur la diversité ethnique et culturelle à l'Institut de recherches en politiques publiques (IRPP) et a été responsable des dossiers socioéconomiques au Conseil du patronat du Québec. Aujourd'hui, Mme Grant travaille au Bureau de la traduction du gouvernement fédéral et siège au conseil du Musée du Château Ramezay à Montréal.



Mme Khatoune Témisjian

Mme Khatoune Témisjian, détentrice d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal, est coordonnatrice de projet à l'Université de Sherbrooke et chercheure associée à Immigration et métropoles. Auparavant, elle a occupé un poste de responsable de l'intervention et des relations avec les communautés culturelles et puis de coordonnatrice au Centre de langues patrimoniales (Centre d'études ethniques) de l'Université de Montréal. Elle a également été membre du Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM). Elle est présidente-fondatrice de l'Association des femmes arméniennes du Canada et membre du Conseil d'administration du Canadian Languages Association.



M. Guy Landry

M. Guy Landry, artiste et administrateur, est directeur général de la Société du patrimoine d'expression du Québec et directeur général de Folklore International. Il est actuellement président d'honneur du CIOFF. Guy Landry demande au gouvernement fédéral d'intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à la Convention sur la diversité culturelle de l'UNESCO, déjà ratifiée par le Canada. Selon lui, le rapprochement culturel doit s'enrichir des différentes cultures des communautés pour construire une société riche et harmonieuse. Guy Landry collabore à la Fête des enfants de Montréal ainsi qu'aux Folklories, des événements annuels permettant de célébrer la diversité culturelle montréalaise. Il a été honoré pour son engagement en recevant le prix Dollard-Morin du bénévolat en loisirs et en sports.



Mme Ping Wang

Née en Chine où elle a complété des études universitaires en langue et littérature françaises, Mme Ping Wang a travaillé longtemps en milieu communautaire pour l'intégration des immigrants depuis son arrivée au Québec il y a 17 ans. Au cours des dernières années, elle a complété une maîtrise en administration publique, et depuis elle œuvre dans la fonction publique. Elle a également travaillé comme agente culturelle et responsable du Jardin de Chine, Jardin botanique de Montréal. Elle est actuellement coordonnatrice régionale pour le Programme expérimental sur le jeu pathologique et conseillère aux établissements au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. À titre de présidente du Festival de la culture chinoise de Montréal, Ping Wang est très engagée auprès de la communauté chinoise.



M. Frantz Voltaire

M. Frantz Voltaire est directeur fondateur du Centre de recherche et de documentations haïtienne, caribéenne et afro-canadienne du CIDIHCA, il a été consultant pour les Nations Unies, l'OEA, l'ACDI. Il a produit et réalisé 5 documentaires pour lesquels il a reçu des prix, dont le prix Cora Coralina du Brésil pour " Port-au-Prince, ma ville ", le prix de l'ONF pour " Les Chemins de la Mémoire et le Sunshine Awards de New York ". Il dirige actuellement le Festival des films sur les droits de la personne de Montréal affilié au réseau international de films sur les droits de la personne et les Éditions du CIDIHCA



Mme Hélène Wavroch

Mme Hélène Wavroch, membre-fondateur de la Fédération des Femmes du Québec, de la Fédération des Infirmières et Infirmiers du Québec et ex-Présidente du CRARR est une militante de longue date au sein de plusieurs groupes de lutte contre la discrimination raciale et le harcèlement sexuel. Actuellement, directrice générale du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés, elle a été auparavant présidente du Conseil des aînés, organisme gouvernemental québécois chargé de conseiller la ministre responsable des aînés sur tout sujet touchant les aînés. En 2006, elle a été récipiendaire du prix Rosa Parks décerné par la Commission canadienne des droits de la personne et la Table ronde du Mois de l'histoire des noirs.

